



Albi, le 13 septembre 2013

La préfète communique :

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Au Journal officiel de la République française du **13 septembre 2013** est paru l'arrêté du **10 septembre 2013** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre des inondations et coulées de boue:

- ✓ du 30 mai 2013 au 31 mai 2013 pour les communes d'Aiguefonde, Aussillon, Cambounet-sur-le-Sor, Castres, Caucalières, Dourgne, Labruguière, Lempaut, Lescout, Massaguel, Navès, Noailhac, Pont-de-l'Arn, Puylaurens, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Saïx, Sorèze, Soual, Verdalle, Vielmur-sur-Agout, Viterbe, Viviers-les-Montagnes
- ✓ du 31 mai 2013 pour la commune de Sémalens
- ✓ du 9 juin 2013 pour les communes de Beauvais-sur-Tescou et Mézens
- ✓ du 16 juillet 2013 pour la commune de Montcabrier

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter du **14 septembre 2013** pour déposer, auprès de leur compagnie d'assurance, un état estimatif des dommages subis.

Pour tout renseignement complémentaire, les sinistrés peuvent s'adresser au secrétariat de leur mairie.

Contact Presse :

Marie LACAN – 05-63-45-62-34 - 06 18 28 61 33 marie.lacan@tarn.gouv.fr

Stéphanie TAILLEFER – 05-63-45-60-87 stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr